

**Ci-dessous les documents à fournir pour la constitution du dossier de demande d'acquisition ou de renouvellement :**

1) formulaire de demande d'autorisation CERFA N°20- 3257.

Une enveloppe prêt-à-poster recommandé suivi à votre nom et adresse.

N'oubliez pas de noter votre numéro de portable ou fixe au cas où il manquerait un document afin que la préfecture puisse vous contacter.

2) l'avis préalable signé par le président du club, le tireur et le président de la Ligue (feuille verte)

3) photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ou du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité

4) photocopie d'une pièce justificative de domicile (EDF/GDF ou avis d'imposition ou facture téléphone)

5) la copie de licence de tir tamponnée par le médecin en cours de validité (année sportive en cours) délivrée par une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports.

Confirmation de la part des préfectures de Midi-Pyrénées : la licence tamponnée par le médecin vaut certificat médical.

6) la preuve de l'inscription en tant que membre d'une association sportive agréée

7) nouveau : un extrait d'acte de naissance (récent) avec obligatoirement les mentions marginales

8) pour les tireurs sportifs mineurs, la preuve de la sélection en vue de concours internationaux et l'autorisation d'acquiescer une arme émanant d'une personne exerçant l'autorité parentale

9) un justificatif de détention d'un coffre fort ou d'une armoire forte ou attestation sur l'honneur et une photographie du coffre fort ou de l'armoire ou de la pièce forte 10) un carnet de tir indiquant la date des 3 séances annuelles contrôlées de pratique de tir (espacées chacune d'au moins deux mois)

nouveau : les 3 tirs contrôlés doivent être effectués dans les 12 mois qui précèdent la demande d'acquisition ou de renouvellement

11) certificat médical datant de moins d'un mois, attestant que l'état de santé physique et psychique du demandeur n'est pas incompatible avec la détention d'une arme

Vous pouvez aussi consulter le site de la Ligue Midi-Pyrénées de Tir :

[www.liguetirmidipyrenees.fr](http://www.liguetirmidipyrenees.fr) (cliquez sur "Aide aux clubs" puis "Règlement-Docs CERFA")